

### SANTE – SECURITE

#### **REACH : point sur les obligations d'information incombant aux fournisseurs et producteurs d'articles contenant des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)**

Le ministère de la transition écologique rappelle, dans un avis, les obligations des fournisseurs, producteurs et importateurs d'articles en matière de communication d'informations sur les substances extrêmement préoccupantes contenues dans ces articles. Ces substances ne font pas l'objet d'une interdiction mais d'une obligation de communiquer certaines informations.

Avis aux opérateurs économiques concernés : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047122032>

#### **Reconduction des aides « TOP BTP » et « TMS Action » pour prévenir les risques dans les TPE/PME du BTP**

L'Assurance maladie - Risques professionnels a reconduit, pour l'année 2023, deux de ses aides financières : «[TOP BTP](#) » et «[TMS Action](#)».

Ces subventions visent à « aider les entreprises de 1 à 49 salariés ainsi que les constructeurs de maisons individuelles à réduire les risques de chutes de plain-pied et de hauteur, les troubles musculosquelettiques (TMS) et lombalgies ou encore l'exposition aux substances chimiques ».

#### **L'atteinte à la dignité, nouveau motif d'indemnisation des salariés exposés aux substances toxiques**

"L'employeur qui utilise illégalement une substance toxique porte atteinte à la dignité des salariés qui y ont été exposés". C'est avec ces termes qu'un arrêt du 8 février 2023 de la chambre sociale de la Cour de cassation, publié au rapport annuel, ouvre une nouvelle voie pour l'indemnisation de ces travailleurs, distincte du préjudice d'anxiété.

#### **Salariés vulnérables : comment préparer leur retour en entreprise**

Le ministère du travail a mis à jour le 22 février son questions-réponses sur les salariés vulnérables à la Covid-19. Il délivre des conseils pour préparer au mieux le retour de ces salariés au travail.

Prolongée de manière informelle d'un mois par le ministère de la santé, la possibilité de placer en activité partielle les salariés de droit privé se trouvant dans l'impossibilité de continuer à travailler à distance et considérés comme vulnérables à la Covid-19, arrive à terme fin février.

Afin d'accompagner au mieux les entreprises pour préparer le retour de ces salariés sur le lieu de travail, le ministère du travail a mis à jour son [questions-réponses](#) sur les salariés vulnérables.

#### **Comment prévenir les pratiques addictives en milieu de travail ?**

Alors que la consommation de substances psychoactives, telles que l'alcool, le tabac, le cannabis ou encore les médicaments, est une problématique récurrente du monde professionnel, l'INRS a récemment publié une [brochure](#) sur le sujet afin de comprendre et prévenir ce risque d'addiction.

#### **Mise à jour des outils d'aide au repérage des agents CMR sur le site de l'INRS**

La [liste des substances chimiques classées CMR](#) ainsi que l'outil [CMR dans le milieu professionnel français en 2020](#) viennent d'être mis à jour. Ces deux bases de données sont complémentaires et permettent aux préventeurs en entreprise à faire l'inventaire des CMR utilisés et des situations de travail pouvant donner lieu à des expositions, et, le cas échéant, de prévoir leur suppression ou substitution lorsque cela est techniquement possible.

#### **Loi "DDADUE" : adaptation au droit européen du congé de paternité et d'accueil de l'enfant**

**Les droits des salariés qui prennent un congé de paternité et d'accueil de l'enfant sont améliorés.**

[L'article 18 de la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne](#) (dite loi « DDADUE »), publiée au JO du 10 mars, cherche à assurer un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle des salariés en transposant notamment la directive (UE) 2019/1158 concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants et en mettant en conformité le code du travail avec la jurisprudence européenne. Ces modifications sont d'application immédiate. Elles ne nécessitent pas de décret d'application.

#### **L'employeur doit informer le CSE sur les conséquences environnementales d'un projet de déménagement**

L'information tardive des élus sur les conséquences environnementales d'un projet de déménagement de l'entreprise permet au CSE d'obtenir du juge une prolongation du délai de consultation.

## **Le Défenseur des droits publie un [guide à destination des lanceurs d'alerte](#)**

### **Les risques psychosociaux doivent être pris en compte dans l'élaboration du PSE**

Si une réorganisation présente des risques pour la santé ou la sécurité des travailleurs, le PSE doit contenir des mesures de prévention et de protection précises et concrètes, sur lesquelles le CSE doit avoir été régulièrement informé et consulté, sous peine de refus de validation ou d'homologation.

### **Les droits des salariés à temps partiel dans le viseur de l'inspection du travail**

Le 27 mars, le ministre du travail a annoncé le lancement de campagnes d'information ciblées sur le [plan d'action 2023-2025](#) de l'inspection du travail, focalisé sur la prévention des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, la lutte contre les fraudes, la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, la protection des travailleurs les plus vulnérables et la promotion du dialogue social.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Décret sur l'extinction des publicités lumineuses : le juge sanctionne l'absence de régime transitoire**

Un décret du 5 octobre 2022 avait érigé en principe l'extinction des publicités lumineuses entre 1 heure et 6 heures du matin, sauf pour celles présentant une image fixe, soit installées sur l'emprise des aéroports, soit supportées par le mobilier urbain en dehors des périodes de fonctionnement de ces services.

Le juge annule l'entrée en vigueur de l'article R. 581-35, car cette disposition ne prévoit pas de régime transitoire pour permettre aux professionnels d'intervenir sur les dispositifs d'éclairage des publicités lumineuses dont le fonctionnement n'est pas pilotable à distance (sauf pour le mobilier urbain, pour lequel l'obligation est différée au 1er juin 2023).

Source : Conseil d'Etat 24 févr. 2023, n° 468221

### **Sécheresse : l'Etat planifie les risques de pénuries d'eau dès ce printemps**

Il n'a pas plu en France depuis le 21 janvier dernier et cette situation devrait perdurer encore quelques jours avant un retour d'épisodes pluvieux dans plusieurs régions françaises. Alors que l'année 2022 a été marquée par une sécheresse prolongée, intense et étendue, les perspectives pour 2023 sont suivies avec attention.

En relation avec les opérateurs de l'Etat chargés du suivi hydrologique (Météo France, BRGM, OFB...), les ministres suivent avec attention l'évolution de la situation et les projections pour les trois prochains mois. (À suivre)

### **Majoration de constructibilité et dérogation aux règles du PLU pour les bâtiments faisant preuve d'exemplarité environnementale**

Les constructions innovantes peuvent déroger au PLU dans la limite de 25 centimètres par niveau pour une hauteur supplémentaire de 2,50 mètres, si le pétitionnaire démontre que l'augmentation résulte du choix d'un mode de construction exemplaire.

### **Report de la date de demande de l'indemnité carburant pour les actifs utilisant un véhicule à des fins professionnelles**

Pour mémoire, un décret du 2 janvier 2023 a créé une indemnité carburant pour les actifs utilisant un véhicule à des fins professionnelles. Voir notre actualité du 4 janvier 2023 "Création d'une indemnité carburant pour les actifs utilisant un véhicule à des fins professionnelles". La demande d'indemnité devait initialement être formulée entre le 16 janvier 2023 et le 28 février 2023. Un décret du 6 mars reporte au 31 mars 2023 cette date limite de demande de l'indemnité carburant.

### **TGAP Déchets : taux réduit pour certaines installations de valorisation énergétique**

La loi de finances pour 2019 a modifié l'article 266 nonies du code des douanes afin de prévoir un tarif réduit de TGAP pour les installations de traitement thermique de déchets non dangereux réceptionnant les résidus à haut pouvoir calorifique issus d'opérations de tri performantes.

### **Certificats d'économies d'énergie : modification du tableau récapitulatif des fiches d'opérations standardisées**

Dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, lorsque la demande porte sur des opérations relevant des fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, un tableau récapitulatif doit être inséré dans le dossier de demande à transmettre à l'administration.

Un [arrêté du 18 février 2023](#) définit les opérations standardisées d'économies d'énergie à compter du 1er avril 2023.

## **Loi Energies renouvelables : les modifications concernant l'autorisation environnementale**

### **Champ d'application, demande d'autorisation, instruction de la demande, contentieux...**

Plusieurs dispositions de la [loi du 10 mars 2023](#) relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables modifient le régime de l'autorisation environnementale, soit de manière générale, soit en y apportant des dispositions spécifiques concernant les installations de production d'énergies renouvelables.

### **Les inspecteurs de l'environnement deviennent des OPJ à part entière**

Un décret adapte le code de procédure pénale en créant une nouvelle section consacrée aux officiers judiciaires de l'environnement.

### **Prix de l'énergie : le guichet d'aide s'ouvre à de nouveaux bénéficiaires**

Certaines personnes morales de droit public, les nouvelles entreprises créées après le 1er décembre 2021 ainsi que les entreprises ayant subi un événement de nature exceptionnelle en 2021 comme celles touchées par la crise sanitaire sont éligibles aux aides du guichet. Celles-ci peuvent être cumulées avec l'amortisseur électricité et le bouclier. [Décret du 20 mars 2023](#)

### **Vers un affichage environnemental des vêtements**

Le gouvernement a la volonté de déployer un affichage environnemental dans le secteur du textile dès 2024. Pour ce faire, [8 critères d'impact environnemental sont proposés](#).

### **Biocides : non autorisation du produit biocide unique Insecticide Textile Contact**

Le produit biocide « Insecticide Textile Contact » est classé dans les types de produits biocides des insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropode, utilisés pour lutter contre les arthropodes (tels que les insectes, les arachnides et les crustacés). Après évaluation, il a été considéré comme entraînant des risques inacceptables pour les utilisateurs non professionnels, aucune autorisation de l'Union n'est accordée.

### **Quelle transition pour l'industrie de l'aluminium en France ?**

Bien que l'aluminium soit « un matériau incontournable de la transition climatique », il doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) comme tous les autres secteurs. Cela passe notamment par une réinvention des modes de production de l'aluminium. C'est dans ce cadre que l'ADEME présente le [plan de transition sectoriel de l'industrie de l'aluminium en France](#) ».

### **Mesures compensatoires : le maître d'ouvrage reste responsable dans tous les cas**

**Ni la faute d'un tiers ni l'absence de maîtrise foncière du terrain ne peuvent décharger la responsabilité du maître d'ouvrage.**

En matière de réalisation des mesures compensatoires, le maître d'ouvrage a une obligation de résultat. C'est ce que rappelle l'article L. 165-1, II du code de l'environnement : "Dans tous les cas, le maître d'ouvrage reste seul responsable à l'égard de l'autorité administrative qui a prescrit ces mesures de compensation".

### **Fin du ticket de caisse obligatoire : nouveau report au 1er août 2023**

Initialement prévue au 1er janvier 2023 puis décalée au 1er avril, l'impression systématique du ticket de caisse et de carte bancaire est repoussée à l'été prochain en raison de l'inflation.